



LE DIMANCHE 29 JUIN 2025

DE 6H À 12H30

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Date d'effet : 29/06/2025
CD / ER

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1107

Manifestation sportive - Interdiction temporaire de stationnement
Avenue de Sceaux

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par la **société HUGO EVENTS** – 34 rue de la Pérouse 75016 Paris en vue de mettre en place une zone de régulation de navettes pour les participants de la course « Running au Château de Versailles »,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **La largeur des voies de circulation est réduite le dimanche 29 juin 2025 de 6h à 12h30 et la circulation des véhicules de toute nature est interdite sauf aux véhicules Transdev et aux bus de l'organisation de l'événement :**

Avenue de Sceaux, côté des numéros impairs, entre le carrefour carrefour de la rue de Limoges, et le n° 23 (hors emplacement réglementaire des arrêts de bus).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 18 juin 2025